

Air Canada annonce ses résultats financiers pour le deuxième trimestre de 2024

- Produits d'exploitation au deuxième trimestre de 5,5 milliards de dollars, en hausse de 2 % d'une année sur l'autre
- Bénéfice d'exploitation de 466 millions de dollars, en baisse de 336 millions de dollars d'une année sur l'autre
- BAIIA ajusté* de 914 millions de dollars, en baisse de 306 millions de dollars d'une année sur l'autre
- Ratio de levier financier* de 1,0 au 30 juin 2024, comparativement à 1,1 à la fin de 2023

MONTREAL, le 7 août 2024 /CNW/ - Air Canada a présenté aujourd'hui ses résultats financiers du deuxième trimestre de 2024.



Faits saillants des résultats du deuxième trimestre d'Air Canada. (Groupe CNW/Air Canada)

« Air Canada a présenté aujourd'hui des produits d'exploitation pour le deuxième trimestre de plus de 5,5 milliards de dollars et un BAIIA ajusté de 914 millions de dollars, a déclaré Michael Rousseau, président et chef de la direction d'Air Canada. Nous avons constaté une saine demande, les coefficients d'occupation demeurant supérieurs aux moyennes historiques. Tout au long du trimestre, nous avons continué de mettre l'accent sur notre clientèle et nos activités. À cet égard, nous avons d'ailleurs connu une amélioration de la ponctualité de nos vols, et ce, même avec une augmentation de leur nombre, de 10 points de pourcentage sur 12 mois. Je remercie nos employés pour leur travail considérable qui nous a permis de transporter 11,6 millions de clients durant le trimestre. Je suis heureux de constater que leurs efforts ont été reconnus. Nous avons en effet obtenu le titre de meilleur transporteur au Canada et avons reçu cinq prix à l'occasion des World Airline Awards 2024 de Skytrax. C'est plus que tout autre transporteur canadien.

« Comparativement au deuxième trimestre de 2023, nous avons augmenté notre capacité de 6,5 % au cours de la période. Nous avons réussi à contrôler nos coûts unitaires ajustés, qui ont affiché une hausse de 1,7 %. Cette situation s'explique notamment par une gestion rigoureuse des coûts, qui demeure une priorité pour nous. Nous allons continuer de nous adapter à la conjoncture du marché, de gérer la capacité de façon proactive et de maîtriser les coûts au moyen d'initiatives de productivité et d'autres initiatives.

« Nous avons continué de diversifier notre réseau, notamment grâce à des liaisons avec Singapour, Stockholm et l'Inde. De plus, nous avons amélioré notre polyvalence en matière d'exploitation en concluant un accord pour huit appareils 737-8 de Boeing supplémentaires, qui devraient être mis en service l'an prochain. Ces actions réaffirment notre dévouement pour notre clientèle, que je remercie pour sa fidélité. Nous sommes fiers d'être le plus important transporteur aérien international au pays et de relier le Canada avec le reste du monde. »

** Les CESMO ajustées, le BAIIA ajusté (bénéfice avant intérêts, impôts et dotation aux amortissements), la marge du BAIIA ajusté, le ratio de levier financier, la dette nette, le bénéfice ajusté (la perte ajustée) avant impôts, le bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée), le bénéfice ajusté (la perte ajustée) par action et les flux de trésorerie disponibles dont il est fait mention dans le présent communiqué sont des mesures financières hors PCGR, des ratios hors PCGR ou des mesures financières complémentaires. Comme il s'agit de mesures qui ne sont pas conformes aux PCGR pour la présentation d'états financiers et qui n'ont pas de sens normalisé, elles ne sauraient être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres entités et ne doivent pas être considérées comme pouvant se substituer à des résultats établis selon les PCGR ou comme ayant préséance sur ceux-ci. Se reporter à la rubrique Mesures financières hors PCGR du présent communiqué pour la description de ces mesures, ainsi que pour le rapprochement des mesures hors PCGR d'Air Canada mentionnées dans le présent communiqué avec la mesure financière conforme aux PCGR la plus comparable.*

Résultats financiers du deuxième trimestre de 2024

Voici un aperçu des résultats d'exploitation et de la situation financière d'Air Canada pour le deuxième trimestre de 2024 par rapport au deuxième trimestre de 2023.

- Produits d'exploitation de 5,519 milliards de dollars, en hausse de 92 millions de dollars ou de 2 %, et augmentation de 6,5 % de la capacité exploitée. L'augmentation de la capacité sur 12 mois correspond aux projections publiées dans le communiqué d'Air Canada daté du 2 mai 2024.
- Charges d'exploitation de 5,053 milliards de dollars, en hausse de 428 millions de dollars ou de 9 %.
- Bénéfice d'exploitation de 466 millions de dollars, et marge d'exploitation de 8,4 %, soit une diminution de 336 millions de dollars.
- BAIIA ajusté de 914 millions de dollars, et marge du BAIIA ajusté de 16,6 %, soit une baisse de 306 millions de dollars.
- Bénéfice net de 410 millions de dollars ou bénéfice par action - résultat dilué de 1,04 \$, comparativement à 838 millions de dollars ou 2,34 \$, respectivement.
- Bénéfice net ajusté de 369 millions de dollars ou bénéfice ajusté par action - résultat dilué de 0,98 \$, comparativement à 664 millions de dollars ou 1,85 \$, respectivement.
- CESMO ajustées de 13,53 cents, en hausse de 1,7 % sur 12 mois, en raison principalement de l'augmentation des charges au titre du personnel, de la maintenance et des technologies de l'information à un rythme supérieur à celui de la capacité.
- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 924 millions de dollars, en baisse de 566 millions de dollars.
- Flux de trésorerie disponibles* de 451 millions de dollars, en baisse de 514 millions de dollars.
- Ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté de 1,0 au 30 juin 2024, contre 1,1 au 31 décembre 2023.

Perspectives

Pour le troisième trimestre de 2024, Air Canada prévoit accroître sa capacité en SMO de 4 % à 4,5 % par rapport au trimestre correspondant de 2023.

Pour l'exercice 2024, Air Canada confirme les prévisions suivantes, mises à jour le 22 juillet 2024 :

Indicateur	Ensemble de l'exercice 2024
Capacité en SMO	Augmentation de 5,5 % à 6,5 % par rapport à 2023
CESMO ajustées	Augmentation de 2,5 % à 3,5 % par rapport à 2023
BAIIA ajusté	De 3,1 G\$ à 3,4 G\$

Principales hypothèses

Air Canada a formulé des hypothèses pour l'élaboration de ses prévisions, à savoir que la croissance du PIB du Canada sera modérée pour 2024, que le dollar canadien s'échangera en moyenne à 1,36 \$ CA contre 1,00 \$ US tout au long de l'exercice 2024 et que le prix du carburant d'aviation s'établira en moyenne à 1,03 \$ CA le litre sur l'ensemble de l'exercice 2024.

Mesures financières hors PCGR

Sont présentés ci.après certaines mesures financières et certains ratios hors PCGR qu'utilise Air Canada pour fournir aux lecteurs des renseignements supplémentaires sur sa performance

financière et opérationnelle. Comme ces mesures ne sont pas conformes aux PCGR pour la présentation d'états financiers et qu'elles n'ont pas de sens normalisé, elles ne sauraient être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres entités et ne doivent pas être considérées comme pouvant se substituer à des résultats établis selon les PCGR ou comme ayant préséance sur ceux-ci.

Air Canada exclut l'incidence de la dépréciation d'actifs, le cas échéant, dans le calcul des CESMO ajustées, du BAIIA ajusté, de la marge du BAIIA ajusté, du bénéfice ajusté (de la perte ajustée) avant impôts et du bénéfice net ajusté (de la perte nette ajustée), car ces éléments peuvent fausser l'analyse de certaines tendances commerciales et rendre moins pertinente toute analyse comparative en regard d'autres périodes ou sociétés aériennes. Air Canada n'a pas constaté de charges au titre de la dépréciation d'actifs, tant pour le premier semestre de 2024 que pour 2023.

CESMO ajustées

Air Canada se sert des CESMO ajustées afin de mesurer le rendement courant de ses activités et d'analyser l'évolution de ses coûts. Elle exclut toutefois de cette mesure l'incidence de la charge de carburant d'aviation, les coûts liés à la portion terrestre des forfaits de Vacances Air Canada et les coûts liés aux avions-cargos, car ces éléments peuvent fausser l'analyse de certaines tendances commerciales et rendre moins pertinente toute analyse comparative en regard d'autres périodes. Exclure ces éléments permet de manière générale d'analyser plus justement la performance d'Air Canada au chapitre des charges d'exploitation et de la comparer de façon plus pertinente à celle d'autres sociétés aériennes.

Dans le calcul des CESMO ajustées, la charge de carburant d'aviation n'est pas comprise dans les charges d'exploitation, car elle fluctue largement sous l'effet de facteurs multiples, dont la conjoncture internationale, les événements géopolitiques, les coûts de raffinage du carburant d'aviation et le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Qui plus est, Air Canada engage des coûts qui se rapportent à la portion terrestre des forfaits de Vacances Air Canada que n'engagent pas certaines sociétés aériennes qui n'exercent pas d'activités de voyageur comparables. En outre, ces coûts ne génèrent pas de SMO. Par conséquent, le fait d'exclure ces coûts des charges d'exploitation permet d'établir une comparaison plus pertinente d'une période à l'autre lorsque ces coûts peuvent varier.

De plus, Air Canada engage des coûts qui se rapportent à l'exploitation d'avions-cargos, coûts que n'engagent pas certaines sociétés aériennes qui n'exercent pas d'activités de fret comparables. Aux 30 juin 2024 et 2023, Air Canada comptait six avions-cargos 767 de Boeing en exploitation. Ces coûts ne génèrent pas de SMO. Par conséquent, le fait d'exclure ces coûts des charges d'exploitation permet d'établir une comparaison plus pertinente d'une période à l'autre pour les activités de transport de passagers.

Les CESMO ajustées sont rapprochées des charges d'exploitation selon les PCGR comme suit :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Deuxièmes trimestres			Premiers semestres		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Charges d'exploitation selon les PCGR	5 053 \$	4 625 \$	428 \$	10 268 \$	9 529 \$	739 \$
Compte tenu des éléments suivants :						
Carburant d'aviation	(1 333)	(1 187)	(146)	(2 587)	(2 562)	(25)
Coûts liés à la portion terrestre des forfaits	(137)	(126)	(11)	(472)	(444)	(28)
Coûts liés aux avions-cargos (compte non tenu du carburant)	(38)	(39)	1	(73)	(70)	(3)
Charges d'exploitation, compte tenu de l'incidence des éléments ci-dessus	3 545 \$	3 273 \$	272 \$	7 136	6 453	683
SMO (en millions)	26 203	24 606	6,5 %	50 540	46 513	8,7 %
CESMO ajustées (en cents)	13,53 ¢	13,30 ¢	0,23 ¢	14,12 ¢	13,87 ¢	0,25 ¢

BAIIA et BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté (à savoir le bénéfice avant intérêts, impôts et dotation aux amortissements) est

couramment utilisé dans l'industrie du transport aérien et Air Canada s'en sert afin d'avoir un aperçu du résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et dotation aux amortissements, étant donné que ces coûts peuvent varier sensiblement d'une société aérienne à l'autre, en raison de la façon dont chacune finance son matériel volant et ses autres actifs.

La marge du BAIIA ajusté (BAIIA ajusté exprimé en pourcentage des produits d'exploitation) est couramment utilisée dans l'industrie du transport aérien et Air Canada s'en sert pour évaluer la marge d'exploitation avant intérêts, impôts et dotation aux amortissements, étant donné que ces coûts peuvent varier sensiblement d'une société aérienne à l'autre, en raison de la façon dont chacune finance son matériel volant et ses autres actifs.

Le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont rapprochés du bénéfice d'exploitation (de la perte d'exploitation) selon les PCGR comme suit :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Deuxièmes trimestres			Premiers semestres		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Bénéfice d'exploitation selon les PCGR	466 \$	802 \$	(336) \$	477 \$	785 \$	(308) \$
Rajouter :						
Dotation aux amortissements	448	418	30	890	846	44
BAIIA ajusté	914 \$	1 220 \$	(306) \$	1 367 \$	1 631 \$	(264) \$
Produits d'exploitation	5 519 \$	5 427 \$	92 \$	10 745 \$	10 314 \$	431 \$
Marge d'exploitation (en %)	8,4	14,8	(6,4) pp	4,4	7,6	(3,2) pp
Marge du BAIIA ajusté (en %)	16,6	22,5	(5,9) pp	12,7	15,8	(3,1) pp

Bénéfice ajusté (perte ajustée) avant impôts

Air Canada se sert du bénéfice ajusté (de la perte ajustée) avant impôts pour mesurer le rendement financier avant impôts global de ses activités, à l'exclusion de l'incidence du profit ou de la perte de change, des intérêts nets au titre des régimes d'avantages du personnel, du profit ou de la perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, du profit ou de la perte à la cession-bail d'actifs, du profit ou de la perte à la cession d'actifs et du profit ou de la perte aux règlements et modifications de dette, car ces éléments peuvent fausser l'analyse de certaines tendances commerciales et rendre moins pertinente toute analyse comparative en regard d'autres périodes ou sociétés aériennes.

Le bénéfice ajusté (la perte ajustée) avant impôts est rapproché du bénéfice (de la perte) avant impôts selon les PCGR comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Deuxièmes trimestres			Premiers semestres		
	2024	2023	Variation (\$)	2024	2023	Variation (\$)
Bénéfice avant impôts selon les PCGR	404 \$	796 \$	(392) \$	339 \$	773 \$	(434) \$
Compte tenu des éléments suivants :						
(Profit) perte de change	2	(251)	253	(57)	(378)	321
Intérêts nets au titre des régimes d'avantages du personnel	(6)	(6)	-	(11)	(12)	1
(Profit) perte sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	(29)	115	(144)	(40)	77	(117)
Perte aux règlements de dette	-	2	(2)	46	2	44
Bénéfice ajusté avant impôts	371 \$	656 \$	(285) \$	277 \$	462 \$	(185) \$

Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) et bénéfice ajusté (perte ajustée) par action - résultat dilué

Air Canada se sert du bénéfice net ajusté (de la perte nette ajustée) et du bénéfice ajusté (de la perte ajustée) par action - résultat dilué pour mesurer le rendement financier global de ses activités, à l'exclusion de l'incidence après impôts du profit ou de la perte de change, des intérêts nets au titre des régimes d'avantages du personnel, du profit ou de la perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, du profit ou de la perte à la cession-bail d'actifs, du profit ou de la perte aux règlements et modifications de dette et du profit ou de la perte à la cession d'actifs, car ces éléments peuvent fausser l'analyse de certaines tendances commerciales et rendre moins

pertinente toute analyse comparative en regard d'autres sociétés aériennes.

Le bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée) et le bénéfice ajusté (la perte ajustée) par action - résultat dilué sont rapprochés du bénéfice net selon les PCGR comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Deuxièmes trimestres			Premiers semestres		
	2024	2023	Variation (\$)	2024	2023	Variation (\$)
Bénéfice net selon les PCGR	410 \$	838 \$	(428) \$	329 \$	842 \$	(513) \$
Compte tenu des éléments suivants :						
(Profit) perte de change	2	(251)	253	(57)	(378)	321
Intérêts nets au titre des régimes d'avantages du personnel	(6)	(6)	-	(11)	(12)	1
(Profit) perte sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	(29)	115	(144)	(40)	77	(117)
Perte aux règlements de dette	-	2	(2)	46	2	44
Impôt sur le résultat, y compris les éléments de rapprochement ci-dessus ¹⁾	(8)	(34)	26	6	(55)	61
Bénéfice net ajusté	369 \$	664 \$	(295) \$	273 \$	476 \$	(203) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du résultat net dilué par action (en millions)	376	358	18	376	358	18
Bénéfice ajusté par action - résultat dilué	0,98 \$	1,85 \$	(0,87) \$	0,73 \$	1,33 \$	(0,60) \$

¹⁾ En 2024, le recouvrement d'impôts sur le résultat différé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global relativement à des réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel est contrebalancé par une charge d'impôts sur le résultat différés comptabilisée au moyen de l'état consolidé des résultats d'Air Canada. Cette charge est déduite du bénéfice net ajusté pour l'exercice 2024. Par comparaison, un recouvrement d'impôts sur le résultat différés a été déduit du bénéfice net ajusté pour le deuxième trimestre de 2023.

Le tableau ci-après présente les données relatives aux actions servant au calcul du bénéfice par action - résultat dilué et de base en fonction du bénéfice ajusté par action :

(en millions)	Deuxièmes trimestres		Premiers semestres	
	2024	2023	2024	2023
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - de base	358	358	358	358
Effet dilutif	18	-	18	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - dilué	376	358	376	358

Flux de trésorerie disponibles

Air Canada se sert des flux de trésorerie disponibles comme indicateur de la vigueur financière et du rendement de ses activités exprimant le montant de trésorerie que la Société est en mesure de dégager de ses activités, compte tenu des dépenses d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, moins les achats d'immobilisations corporelles et incorporelles et déduction faite du produit tiré d'opérations de cession-bail.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie disponibles avec les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation pour les périodes indiquées :

(en millions de dollars canadiens)	Deuxièmes trimestres			Premiers semestres		
	2024	2023	Variation (\$)	2024	2023	Variation (\$)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	924 \$	1 490 \$	(566) \$	2 516 \$	2 927 \$	(411) \$
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	(473)	(525)	52	(1 009)	(975)	(34)
Flux de trésorerie disponibles¹⁾	451 \$	965 \$	(514) \$	1 507 \$	1 952 \$	(445) \$

Dettes nettes

La dette nette est une mesure de gestion du capital ainsi qu'un élément clé du capital géré par Air Canada et elle permet à la direction d'évaluer la dette nette de la Société.

Ratio dette nette-BAIIDA ajusté des 12 derniers mois (ratio de levier financier)

Le ratio dette nette-BAIIDA ajusté des 12 derniers mois (également désigné « ratio de levier

financier ») est couramment utilisé dans l'industrie du transport aérien et Air Canada s'en sert pour évaluer le levier financier. Le ratio de levier financier correspond à la dette nette divisée par le BAIDA ajusté des 12 derniers mois.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du ratio de levier financier avec les soldes de la dette nette d'Air Canada aux dates indiquées :

(en millions de dollars canadiens)	30 juin 2024	31 décembre 2023	Variation
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	10 858 \$	12 996 \$	(2 138) \$
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	1 619	866	753
Total de la dette à long terme et des obligations locatives (y compris la partie courante)	12 477	13 862	(1 385)
Moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme	(8 869)	(9 295)	426
Dette nette¹⁾	3 608 \$	4 567 \$	(959) \$
BAIDA ajusté (période de 12 mois)	3 718 \$	3 982	(264)
Ratio de la dette nette sur le BAIDA ajusté¹⁾	1,0	1,1	(0,1)

Pour un complément d'information sur les documents publics d'Air Canada, dont sa Notice annuelle 2023 datée du 4 mars 2024, veuillez consulter le site de SEDAR à l'adresse www.sedarplus.ca.

Avis concernant la téléconférence du deuxième trimestre de 2024

Air Canada invite les analystes à sa téléconférence trimestrielle qui se tiendra aujourd'hui, mercredi 7 août 2024, à 8 h (HE). Michael Rousseau, président et chef de la direction, John Di Bert, vice-président général et chef des Affaires financières, et Mark Galardo, vice-président général - Chiffre d'affaires et Planification du réseau, et président - Fret, présenteront les résultats et répondront aux questions des analystes. Immédiatement après la période de questions des analystes, John Di Bert et Pierre Houle, vice-président et trésorier, répondront aux questions des prêteurs à terme de type B et des porteurs d'obligations d'Air Canada.

Les membres des médias et du public peuvent écouter cette téléconférence audio. En voici les renseignements détaillés :

Webémission : <https://edge.media-server.com/fmc/p/gky/htmt/lan/fr/>

Par téléphone : 647 932-3411 ou 1 800 715-9871 (sans frais), code d'accès 6478306

Veuillez prévoir 10 minutes pour la connexion à la téléconférence.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces énoncés découlent d'analyses et d'autres renseignements fondés sur la prévision de résultats à venir et sur l'estimation de montants qu'il est actuellement impossible de déterminer. Ils peuvent porter sur des observations concernant, entre autres, des prévisions, des stratégies, des attentes, des opérations projetées ou des actions à venir. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « préliminaire », « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « projeter » et « planifier », employés au futur et au conditionnel, et d'autres termes semblables, ainsi qu'à l'évocation de certaines hypothèses.

Comme, par définition, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, dont celles décrites ci-après, ils sont soumis à d'importants risques et incertitudes. La réalisation des énoncés prospectifs reste assujettie, notamment, à la survenance possible d'événements externes ou à l'incertitude qui caractérise le secteur où évolue Air Canada. Les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs, entre autres ceux dont il est fait mention ci-après.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs comprennent la conjoncture économique et le contexte géopolitique, comme les conflits militaires au Moyen-Orient et entre la Russie et l'Ukraine, la capacité d'Air Canada de dégager ou de maintenir une rentabilité nette, l'état du secteur et du marché et le contexte influant sur la demande, la concurrence, la dépendance d'Air Canada à l'égard des technologies, les risques liés à la cybersécurité, les interruptions de service, les changements climatiques et les facteurs liés à l'environnement (dont les systèmes météorologiques et autres phénomènes naturels, et des facteurs anthropiques), la dépendance d'Air Canada envers les fournisseurs clés (y compris des organismes gouvernementaux et d'autres parties prenantes soutenant les activités aéroportuaires et de l'exploitation aérienne), les relations de travail et les coûts connexes, la capacité d'Air Canada de mettre en œuvre efficacement des initiatives stratégiques opportunes et d'autres initiatives importantes (notamment sa faculté de gérer les charges d'exploitation), les cours de l'énergie, sa capacité de rembourser ses dettes et de conserver ou d'accroître la liquidité, sa dépendance à l'égard des transporteurs régionaux et autres, sa capacité de recruter et de conserver le personnel nécessaire, les épidémies, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les attentats terroristes, les conflits armés, la capacité d'Air Canada d'exploiter avec succès son programme de fidélité, les pertes par sinistre, la dépendance d'Air Canada à l'égard des partenaires Star Alliance^{MD} et des coentreprises, sa capacité de préserver et de faire croître sa marque, les litiges actuels et éventuels avec des tiers, les fluctuations des taux de change, les limites imposées aux termes de clauses restrictives, les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, les obligations au titre des régimes de retraite, ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans le dossier d'information publique d'Air Canada qui peut être consulté à l'adresse www.sedarplus.ca, notamment à la rubrique 18, Facteurs de risque, du rapport de gestion de 2023 d'Air Canada et à la rubrique 14, Facteurs de risque, du rapport de gestion du deuxième trimestre de 2024.

Air Canada a fixé et continue de fixer des objectifs, de prendre des engagements et d'évaluer l'incidence eu égard aux changements climatiques, ainsi que les initiatives, plans et propositions connexes qu'Air Canada et d'autres parties prenantes (dont les organismes publics, les autorités de réglementation et autres organismes) mettent en œuvre en matière de changements climatiques et d'émissions de carbone. La réalisation de nos engagements et de nos objectifs dépend de nombreux facteurs, notamment des actions et des efforts combinés des gouvernements, du secteur, des fournisseurs et des autres intervenants et parties prenantes, ainsi que du développement et de la mise en œuvre de nouvelles technologies. En particulier, les cibles d'émissions de carbone liées à nos objectifs pour 2030 et 2050 sont ambitieuses et sont fortement tributaires des nouvelles technologies, des énergies renouvelables et de la disponibilité d'un approvisionnement suffisant en carburants d'aviation durables (CAD), ce qui demeure un défi important. De plus, Air Canada a engagé, et prévoit continuer à engager, des coûts pour atteindre son objectif de carboneutralité et pour se conformer aux lois et règlements sur la durabilité environnementale ainsi qu'aux autres normes et accords. La nature précise des lois, règlements, normes et accords contraignants ou non contraignants à venir, qui font l'objet d'une attention accrue de la part de parties prenantes à l'échelle locale et internationale, ne peut être prédite avec un quelconque degré de certitude, pas plus que leur incidence financière, opérationnelle ou autre. Rien ne garantit la mesure dans laquelle l'un ou l'autre de nos objectifs climatiques sera atteint, ni que les investissements futurs que nous ferons pour atteindre nos objectifs climatiques produiront les résultats escomptés ou répondront aux attentes croissantes des parties prenantes en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance. De plus, des événements futurs pourraient amener Air Canada à privilégier d'autres intérêts à plus court terme au détriment de la progression vers nos objectifs climatiques actuels, en fonction de la stratégie commerciale, de facteurs économiques, réglementaires et sociaux, et de pressions potentielles de la part d'investisseurs, de groupes d'activistes ou d'autres parties prenantes. Si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos objectifs et nos engagements relativement aux changements climatiques

ou d'en rendre compte de façon appropriée, nous pourrions faire l'objet d'une publicité et de réactions négatives de la part d'investisseurs, de clients, de groupes de défense ou d'autres parties prenantes, ce qui pourrait nuire à la réputation d'Air Canada ou avoir d'autres effets négatifs sur celle-ci.

Les énoncés prospectifs contenus ou intégrés par renvoi dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada en date de ce communiqué (ou à la date précisée de leur formulation) et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

Internet : aircanada.com/medias

Consultez notre rapport annuel [ici](#)

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles d'Air Canada : aircanada.com

À l'intention des médias :

[Photos](#)

[Vidéos](#)

[Images en vrac](#)

[Articles](#)

Principales mesures financières et statistiques

Le tableau ci-dessous présente les points saillants de nature financière et opérationnelle d'Air Canada pour les périodes indiquées ci-après :

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action ou indication contraire)	Deuxièmes trimestres			Premiers semestres		
Mesures de performance financière	2024	2023	Variation (\$)	2024	2023	Variation (\$)
Produits d'exploitation	5 519	5 427	92	10 745	10 314	431
Bénéfice d'exploitation	466	802	(336)	477	785	(308)
Marge d'exploitation ¹⁾ (en %)	8,4	14,8	(6,4) pp ⁸⁾	4,4	7,6	(3,2) pp
BAIIDA ajusté ²⁾	914	1 220	(306)	1 367	1 631	(264)
Marge du BAIIDA ajusté ²⁾ (en %)	16,6	22,5	(5,9) pp	12,7	15,8	(3,1) pp
Bénéfice avant impôts	404	796	(392)	339	773	(434)
Bénéfice net	410	838	(428)	329	842	(513)
Bénéfice ajusté avant impôts ²⁾	371	656	(285)	277	462	(185)
Bénéfice net ajusté ²⁾	369	664	(295)	273	476	(203)
Liquidités totales ³⁾	10 203	10 551	(348)	10 203	10 551	(348)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	924	1 490	(566)	2 516	2 927	(411)
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	451	965	(514)	1 507	1 952	(445)
Dette nette ²⁾	3 608	5 330	(1 722)	3 608	5 330	(1 722)
Bénéfice par action - résultat dilué	1,04	2,34	(1,30)	0,87	2,35	(1,48)
Bénéfice ajusté par action - résultat dilué ²⁾	0,98	1,85	(0,87)	0,73	1,33	(0,60)
Statistiques d'exploitation ⁴⁾	2024	2023	Variation (%)	2024	2023	Variation (%)
Passagers-milles payants (« RVP ») (en millions)	22 449	21 617	3,8	42 969	40 195	6,9
Sièges-milles offerts (SMO) (en millions)	26 203	24 606	6,5	50 540	46 513	8,7
Coefficient d'occupation (en %)	85,7 %	87,9 %	(2,2) pp	85,0 %	86,4 %	(1,4) pp
Produits passages par RVP (« rendement unitaire ») (en cents)	22,2	22,7	(2,0)	22,0	22,4	(2,0)
Produits passages par SMO (« FPSMO ») (en cents)	19,0	19,9	(4,4)	18,7	19,3	(3,4)
Produits d'exploitation par SMO (« PESMO ») (en cents)	21,1	22,1	(4,5)	21,3	22,2	(4,1)
Charges d'exploitation par SMO (« CESMO ») (en cents)	19,3	18,8	2,6	20,3	20,5	(0,8)
CESMO ajustées (en cents) ²⁾	13,5	13,3	1,7	14,1	13,9	1,8

Effectif moyen en équivalents temps plein (« ETP ») (en milliers) ⁵⁾	37,2	35,9	3,5	37,1	35,2	5,3
Avions composant le parc en exploitation à la clôture de la période	356	354	0,6	356	354	0,6
Sièges routés (en milliers)	14 213	13 390	6,1	27 692	25 683	7,8
Mouvements des appareils (en milliers)	97,9	93,5	4,7	188,9	178,7	5,7
Longueur d'étape moyenne (en milles) ⁶⁾	1 844	1 838	0,3	1 825	1 811	0,8
Coût du litre de carburant (en cents)	104,3	101,1	3,2	104,9	114,2	(8,2)
Consommation de carburant (en milliers de litres)	1 273 467	1 162 714	9,5	2 458 185	2 229 799	10,2
Passagers payants transportés (en milliers) ⁷⁾	11 588	11 287	2,7	22 339	21 256	5,1

- 1) La marge d'exploitation est une mesure financière complémentaire définie comme le bénéfice d'exploitation (la perte d'exploitation) exprimé en pourcentage des produits d'exploitation.
- 2) Le bénéfice ajusté (la perte ajustée) avant impôts, le bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée), le BAIIA ajusté (à savoir le bénéfice avant intérêts, impôts et dotation aux amortissements), la marge du BAIIA ajusté, les flux de trésorerie disponibles, la dette nette et les CESMO ajustées sont des mesures financières hors PCGR, des mesures de la gestion du capital, des ratios hors PCGR ou des mesures financières complémentaires. Comme ces mesures ne sont pas conformes aux PCGR pour la présentation d'états financiers et qu'elles n'ont pas de sens normalisé, elles ne sauraient être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres entités et ne doivent pas être considérées comme pouvant se substituer à des résultats établis selon les PCGR ou comme ayant préséance sur ceux-ci. Se reporter à la rubrique intitulée Mesures financières hors PCGR du présent communiqué pour la description des mesures financières hors PCGR d'Air Canada et pour un rapprochement quantitatif des mesures financières hors PCGR d'Air Canada avec la mesure financière conforme aux PCGR la plus comparable.
- 3) Les liquidités totales s'entendent de la somme de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et à long terme et des fonds disponibles aux termes de facilités de crédit d'Air Canada. Au 30 juin 2024, les liquidités totales s'élevaient à 10 203 M\$ et étaient composées de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme et à long terme totalisant 8 869 M\$ et d'un montant de 1 334 M\$ pouvant être prélevé sur les facilités de crédit. Au 30 juin 2023, les liquidités totales s'élevaient à 10 551 M\$ et étaient composées de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme et à long terme totalisant 9 556 M\$ et d'un montant de 995 M\$ pouvant être prélevé sur les facilités de crédit. Les liquidités totales comprennent également des fonds (181 M\$ au 30 juin 2024 et 189 M\$ au 30 juin 2023) détenus en fiducie par Vacances Air Canada en conformité avec les prescriptions réglementaires régissant les produits perçus d'avance pour les voyageurs.
- 4) À l'exception de l'effectif moyen en ETP, les statistiques d'exploitation dans le présent tableau tiennent compte des données pour des transporteurs tiers exerçant leurs activités aux termes du contrat d'achat de capacité avec Air Canada.
- 5) Rend compte de l'effectif en ETP à Air Canada et aux filiales de celle-ci. Exclut l'effectif en ETP à des transporteurs tiers qui exercent leurs activités aux termes d'un contrat d'achat de capacité conclu avec Air Canada.
- 6) La longueur d'étape moyenne correspond au total de sièges-milles offerts divisé par le total de sièges routés.
- 7) Les passagers payants sont dénombrés en fonction des indicatifs de vol (et non en fonction du voyage, de l'itinéraire ou du segment de trajet), conformément à la définition établie par l'IATA.
- 8) « pp » indique des points de pourcentage et désigne la mesure de l'écart arithmétique entre deux pourcentages.

SOURCE Air Canada

Consultez le contenu original pour télécharger le multimédia :
<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/August2024/07/c0232.html>

%SEDAR: 00001324F

Renseignements : Renseignements : media@aircanada.ca

CO: Air Canada

CNW 06:00e 07-AUG-24